

# Tuto n°3 : Comment trouver un logement?

Trouver un logement peut être un véritable défi, surtout lorsqu'on ne sait pas par où commencer. Voici un guide étape par étape pour vous aider dans cette démarche.

## 1. Définir son budget

- Le loyer
- Les charges (eau, électricité, chauffage, internet...)
- L'assurance habitation (obligatoire)
- La caution (généralement un à deux mois de loyer hors charges)



Un propriétaire souhaite souvent que son locataire ai un salaire au moins supérieur à 3 fois le loyer. Donc pour savoir à quel type de logement vous avez le droit, vous prenez votre salaire et vous le divisez par 3.

## 2. Les aides financières disponibles

- APL (Aide Personnalisée au Logement) via la CAF
- FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) pour les personnes en difficulté
- Loca-Pass : avance gratuite pour la caution
- Action Logement : aide au financement du dépôt de garantie ou caution gratuite avec la garantie Visale



Où se renseigner ? CAF, Pôle emploi, mission locale, mairie, Action Logement, Google.

## 3. Chercher un logement

- Les sites internet spécialisés : Leboncoin, PAP, SeLoger, Bien'ici, Studapart
- Les agences immobilières (prévoir des frais d'agence)
- Les réseaux sociaux et groupes Facebook
- Les foyers et résidences sociales (Adoma, FJT, CROUS pour les étudiants)
- Le bouche-à-oreille



Activer les alertes sur les sites d'annonces pour être informé en temps réel

## 4. Les réponses aux annonces

- Personnalisez votre message : Montrez votre intérêt sincère.
- Parlez un peu de vous
- Rassurez les sur votre sérieux : Mettez en avant votre fiabilité.
- Soyez réactif : Être le plus rapide possible
- Demandez une visite rapidement : Avoir son dossier de prêt

## 5. Préparer un dossier solide

- Pièce d'identité
- Trois dernières fiches de paie (ou attestation de revenus)
- Dernier avis d'imposition
- Justificatif de domicile actuel
- Attestation employeur ou contrat de travail
- Garant (pièce d'identité, avis d'imposition, fiches de paie)



Si vous n'avez pas de garant personnel, vous pouvez utiliser la garantie Visale d'Action Logement.

## 5. Visiter et éviter les arnaques

- Vérifiez l'état général du logement (humidité, isolation, équipements)
- Posez des questions sur les charges et le voisinage
- Payez après avoir signé un bail, évitez le cash afin d'avoir des traces bancaires en cas d'arnaque.
- Méfiez-vous des offres pressantes.



Si vous avez un doute, revenez plus tard et sonnez chez les voisins pour demander si c'est une annonce qui leur semble sérieuse.

## 7. Les logements sociaux et d'urgence

Si vous avez des revenus modestes :

- Faire une demande sur le site officiel des logements sociaux .
- Se renseigner auprès des mairies et des bailleurs sociaux.
- Vérifier les critères d'éligibilité (revenus, composition familiale...).

Si vous êtes en situation d'urgence (expulsion, sans abris):

- Contactez le 115 (Samu social) pour un hébergement d'urgence.
- Rapprochez-vous des associations (Secours Catholique, Emmaüs, Fondation Abbé Pierre...).
- Voyez avec votre CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ou une assistante sociale.

## 8. Signer le bail et emménager

- Lisez attentivement le bail avant de signer
- Réalisez un état des lieux détaillé (prenez des photos et des vidéos) et demandez à ce que le moindre détail soit écrit sur l'état des lieux.
- Souscrivez une assurance habitation
- Effectuez les démarches pour l'eau, l'électricité et Internet